



DÉCISION

N°2018-11-06

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES,

Excusés :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, *représenté par Mme Stéphanie BANCAL*,
M. Richard RIVAUD,
M. Bernard DEBAIN, *représenté par Mme Sonia BRAU*.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 16

OBJET : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BELLIER, Vice-président en charge de la culture, pour le concert du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc et l'Orchestre des jeunes de Berlin dédié à la commémoration du Centenaire de la Première Guerre Mondiale le 3 novembre 2018 à Berlin

Le Bureau, légalement réuni le 22 novembre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18, L.5211-14, L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégations de compétences au Bureau et au Président et notamment la prise en charge immédiate ou le remboursement des frais de mission des élus communautaires dans le cadre de mandats spéciaux ;

L'ensemble des élus communautaires a le droit au remboursement de frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux.

Un mandat spécial est une mission précise, limitée dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables et accomplie dans l'intérêt des affaires de la communauté d'agglomération.

Le Conseil communautaire a délégué au Bureau communautaire la qualification de mandat spécial d'une mission.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

1) de conférer le caractère de mandat spécial à la participation à la manifestation suivante accomplie dans l'intérêt de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à :

Nom de l'élu	Fonction	Objet	Dates	Destination
M. Jacques BELLIER	Vice-Président en charge la culture	Concert du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc et de l'Orchestre des jeunes de Berlin dédié à la commémoration du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.	Du 3 au 4 novembre 2018	Berlin

2) de payer à l'intéressé le voyage aller-retour à Berlin par avion, ainsi que l'hébergement ;

3) de rembourser les repas pris pendant la durée de son séjour à Berlin ;

4) d'inscrire cette dépense au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 65 : «Autres charges de gestion courante », nature 6532 : «Frais de missions », fonction 020 : « Administration générale » ;

5) que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

6) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Madame la Trésorière Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **16**
Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

A Versailles, le **26 NOV. 2018**

Certifié exécutoire de la transmission en Préfecture le : 26/11/2018 de l'affichage le : 26/11/2018 retiré de l'affichage le : 26/12/2018
--



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services

Résumé de l'acte

078-247800584-20181126-20181106FIN-AU

Numéro de l'acte : 20181106FIN

Date de décision : lundi 26 novembre 2018

Nature de l'acte : AU

Objet : Décision n°2018-11-06 portant sur l'attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BELLIER, Vice-président en charge de la culture, pour le concert du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc et l'Orchestre des jeunes de Berlin dédié à la commémoration du Centenaire de la Première Guerre Mondiale le 3 novembre 2018 à Berlin.

Classification : 7.10 - Divers

Rédacteur : Christelle BOURGEOIS

AR reçu le : 26/11/2018

Numéro AR : 078-247800584-20181126-20181106FIN-AU

Document principal : 99_AU-2018 11 06 Attribution d'un mandat spécial à M. BELLIER - Concert à Berlin.pdf

Historique :

26/11/18 16:05	En cours de création	
26/11/18 16:08	En préparation	Christelle BOURGEOIS
26/11/18 16:09	Reçu	Christelle BOURGEOIS
26/11/18 16:09	En cours de transmission	
26/11/18 16:10	Transmis en Préfecture	
26/11/18 16:14	Accusé de réception reçu	

